

SERVICE CIVIQUE

ET SI VOUS ACCUEILLIEZ UN JEUNE VOLONTAIRE DANS VOTRE STRUCTURE ?

●●● LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Une mission de service civique doit rassembler les éléments suivants :

- être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans sans conditions de qualification ;
- être complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles ;
- permettre de vivre une expérience de mixité sociale.

**La Fédération des acteurs de la solidarité
est agréée pour l'accueil
de jeunes volontaires en service civique.**

**Les adhérents peuvent en bénéficier
via la mise à disposition.**


Fédération
des acteurs de
la solidarité


**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

●●● QUELLES SONT LES MISSIONS LIÉES À L'AGRÉMENT DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ ?

Afin de pouvoir bénéficier de l'agrément, la fiche de poste du volontaire doit s'inscrire dans au moins l'une des 13 missions suivantes (4 maximum par fiche de poste) :

●●● CULTURE ET LOISIRS

- Participer à la promotion et au développement d'actions culturelles
- Soutien à l'apprentissage de la langue française
- Sensibilisation à l'utilisation et à l'appropriation de l'outil informatique

●●● MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

- Participer au développement et à la promotion de la participation des personnes à la vie des structures
- Participer au développement et à la promotion de la citoyenneté des personnes
- Sensibilisation des personnes à la gestion du budget personnel et familial

●●● SANTÉ

- Sensibilisation à des actions de médiation en santé

●●● SPORT

- Participer à la promotion et au développement de projets dans le domaine du sport

●●● SOLIDARITÉ

- Faciliter la connaissance du territoire de vie et son appropriation
- Faciliter l'accès aux droits des personnes pour lutter contre le non-recours
- Sensibilisation à la découverte de la culture des autres
- Faciliter le lien entre structures d'accueil des personnes en situation de précarité et leur environnement (quartiers, habitants et acteurs...)

●●● ENVIRONNEMENT

- Sensibilisation et contribution à la mise en œuvre d'actions environnementales et de développement durable

Le volontaire assure des actions individuelles et collectives, en lien et avec les personnes accompagnées.

Il n'assure ni l'accompagnement social individuel des personnes ni les tâches administratives de la structure.

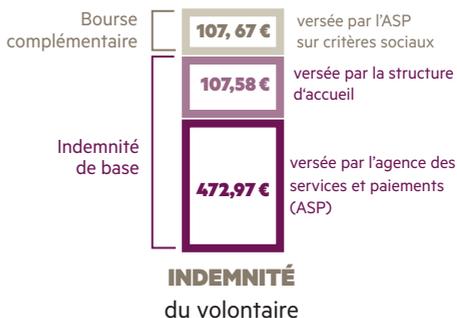
●●● QUELLES MODALITÉS ?



8 MOIS
de mission



24 HEURES
par semaine



●●● QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE BÉNÉFICIER DE L'AGRÈMENT DE LA FÉDÉRATION ?

- **Aucune demande individuelle** d'agrément
- **Soutien et accompagnement des adhérents :**
 - appui à l'élaboration des fiches de poste
 - gestion administrative : mise en ligne des offres de poste, saisie des informations relatives au jeune et à la structure dans la base de données « ÉLISA » de l'Agence du service civique (ASC), édition et envoi des contrats, etc.
- **Interface avec l'ASC** et l'agence des services et paiements tout au long de la mission
- **Accès à un espace dédié sur l'intranet** de la Fédération avec mise à disposition d'outils : <http://intranet.federationsolidarite.org/>

●●● À QUOI S'ENGAGE LA STRUCTURE D'ACCUEIL ?

- Un tutorat afin d'accompagner le volontaire au sein de la structure tout au long de la réalisation de sa mission
- Un accompagnement au projet d'avenir du volontaire
- Le versement en nature ou en numéraire de 107,58 euros par mois au jeune
- L'inscription du jeune à une formation civique et citoyenne
- L'inscription du jeune à une formation aux premiers secours

●●● VOUS SOUHAITEZ ACCUEILLIR UN JEUNE VOLONTAIRE ? VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Contactez-nous

 Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

 01 43 15 80 10

 service.civique@federationsolidarite-idf.org

www.federationsolidarite.org / www.service-civique.gouv.fr


Fédération
des acteurs de
la solidarité


**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous